



## Licenciement eco suite liquidation judiciaire.

Par **sebair23**, le **24/03/2015** à **18:42**

Bonsoir,

Je résume ma situation et je poserais les questions après:

L'entreprise dans laquelle je suis employé depuis quasiment 10ans va être liquidée, le 17 mars 2015 le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire et a ordonné un mandataire judiciaire. Je vais donc être licencié eco sous peu.

J'ai reçu un courrier en recommandé avec AR du mandataire me convoquant à un entretien préalable au licenciement.

Cet entretien est demain, le 25 mars 2015.

Lors de cet entretien me sera proposé le

Cela fait quasiment 2 semaines que notre employeur nous laisse à la maison car très peu d'activité et surtout plus de matériel chez les fournisseurs.

Mes questions sont les suivantes:

L'entretien est-il individuel ou collectif ? (mes collègues sont convoqués même jour, même heure)

Le délai de réflexion de 21 jours démarre-t-il le jour de cet entretien?

Mon solde tout compte va-t-il être évoqué durant cet entretien?

Mon licenciement sera-t-il prononcé au lendemain de la fin du délai de réflexion?

Pendant le délai de réflexion suis-je toujours "à la disposition de l'employeur"? Puis-je refuser d'aller quelque part à sa demande?

Une idée du temps avant réception d'argent ? Salaire de mars ? Solde tout compte, congés payés ?

Je vous remercie d'avance en espérant avoir été clair.

Par **P.M.**, le **24/03/2015** à **19:31**

Bonjour,

L'entretien préalable doit être individuel...

Le délai de réflexion pour le CSP démarre le lendemain de sa proposition...

En cas d'acceptation, ce n'est plus un licenciement mais une rupture d'un commun accord du contrat de travail qui intervient au lendemain du terme du délai de réflexion...

Pendant le délai de réflexion, vous êtes toujours salarié et théoriquement devez accomplir le

travail qui vous est demandé même si ce serait étonnant que l'on vous demande de revenir...  
Il est vraisemblable que le solde de tout compte vous sera versé après intervention de l'[AGS](#)  
sous quelques semaines...

Par **sebair23**, le **24/03/2015** à **20:23**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide et claire.